académie Versailles
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lycée RICHELIEU

64, rue George SAND
92500 RUEIL-MALMAISON
CS 50020
Tél.: 01-58-83-20-10 / Fax : 01-47-14-94-93

Site : www.lyc-richelieu-rueil.ac-versailles.fr
courriel : 0920799U@ac-versailles.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réf : P/NS/2015/09/03

Rueil-Malmaison, le 14 septembre 2015

Le Proviseur,

à

L'ensemble des professeurs, CPE, infirmière.

Objet : Plans d'accompagnements personnalisés.

Madame, Monsieur,

Conformément au B.O. n°5 du 29/01/15 le PAI TSA (Troubles des apprentissages) n'a plus lieu d'être et est remplacé par le PAP : Plan d'accompagnement personnalisé.

Les parents qui souhaitent la mise en place d'un PAP peuvent télécharger la demande directement sur le site web du lycée. Le site donne le mode d'emploi de ce nouveau PAP et un récapitulatif des différents modes d'accompagnement pouvant être demandés aux établissements scolaires et donc aux équipes pédagogiques.
Si vous êtes professeur principal vous avez déjà pu être sollicité par des familles en demande de PAP pour les enfants dans la continuité de ce qui a pu être mis en place dans les collèges. Cette note d'information vous permettra de leur répondre.

Voici la démarche retenue au lycée RICHELIEU *(tous les documents sont sur le site web du lycée) :*

- ✓ Les parents qui souhaitent la mise en place d'un PAP pour leur enfant doivent renseigner le document appelé : annexe 2 : PAP-demande des parents et l'adresser par mail au lycée :

  0920799U@ac-versailles.fr

- ✓ Le médecin scolaire émet un avis favorable / défavorable ou demande des éléments complémentaires.

- ✓ Le médecin scolaire reçoit l'élève en visite médicale si l'avis est favorable.

- ✓ Le médecin organise une réunion pédagogique sous l'autorité du chef d'établissement avec les parents, le CPE et le professeur principal, muni des informations recueillies au préalable auprès de l'équipe pédagogique.

- ✓ A l'issue de cette réunion, le formulaire PAP du lycée est officiellement renseigné et mis en œuvre ensuite par l'équipe pédagogique. Il sera réactualisé tous les ans si besoin.

Lorsqu'une réunion visant à finaliser un PAP sera programmée, les professeurs de la classe recevront en amont un document pédagogique à compléter qui sera remis au Professeur Principal.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires à ce sujet vous pouvez utilement contacter Mme CURE en charge de la coordination avec la vie scolaire et l'équipe santé des différents PAP tous niveaux de classe confondus.

Le Proviseur,
C. MARGERAND